

PAR COURRIEL

Le 14 mai 2015

V/Réf : Dossier Marina Le Nautique
N/Réf : 2004 26816

Objet : Demande d'accès concernant :
Le document numéro 401158951, situé au 55, rue Richelieu
à Saint-Jean-sur-Richelieu

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 1^{er} mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport d'inspection, 16 juillet 2014 (10 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

1 Identification

Date de l'inspection : 16 juillet 2014	Heure d'arrivée : 13 h 15	Heure de départ : 14 h 33
Inspecteur : Patricia Plante		Accompagné de : Jessica Bonaldo-Labelle, étudiante

N° intervention : 300896893	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0400300	N° du rapport d'inspection : 401158951
N° demande : 200364472	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'un signallement concernant l'augmentation du nombre de quais pour l'amarrage d'embarcations à la marina Le Nautique, située au 55 rue Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Marina le Nautique	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 90550864	Type de lieu : marina, port et quai
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 55, rue Richelieu Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,303374210300;-73,249576799100	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Marina Le Nautique	Locataire du lot, propriétaire de la marina	55, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu	90556143

Conditions météo
Ensoleillé passages nuageux 28°C

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Pierre Sénécal	Propriétaire de la marina	450 347-2341 poste 226

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Plainte <input type="checkbox"/> SO	
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos annexées au rapport : 9
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Patricia Plante avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\plapa01\7430-16-01-0400300\2014-07-16	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	
Panorama 1 : DSCN2265 à 2269.jpg	
Panorama 2 : DSCN2268 à 2273.jpg	

Grilles d'inspection annexées <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Marina Le Nautique Saint-Jean-sur-Richelieu Orthophoto 2009
	2	Marina Le Nautique Saint-Jean-sur-Richelieu Orthophoto 1979
	3	Agrandissement de la carte 2
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Site de prélèvement d'eau de surface de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu en face de la marina Le Nautique
	2	Espèces à risque : Tortue géographique
	3	Espèces à risque : Chevalier de rivière
	4	Espèces à risque : Chat fou-des-rapides

Échantillons SO2 Mise en contexte (facultatif) SO

Une demande d'information de la part des médias a généré une demande d'inspection pour cette marina. Il y aurait eu ajout de quais qui ferait en sorte que les embarcations seraient forcées de passer plus près du bord de la rive, pour accéder à la zone plus profonde. Le résultat étant que les hélices des embarcations se fraperaient sur les pierres qui se trouvent près de la rive. Voir carte 1 en annexe.

3 Description de l'inspection

Arrivée de Patricia Plante et de Jessica Labelle Bonaldo à la marina Le Nautique au 55, rue Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 juillet 2014 à 13 h15.

En arrivant sur les lieux, je vais à la capitainerie et demande à parler à M. Sénécal, l'employé n'arrive pas à le joindre. Il m'ouvre la barrière pour que je puisse accéder aux quais pour faire mon inspection.

Jessica mesure les quais grâce à la roulette odomètre, pendant que je compte le nombre d'emplacements pour chacun des quais.

Il y a trois quais principaux que je nomme A-B et C pour les fins de ce rapport. Un quatrième quai, longe la rive ouest de la rivière, au nord ouest de la capitainerie. Je le nomme D.

Nous commençons par le quai A, pour lequel il y a des planches pourries remplacées par des planches installées temporairement. Sur ce quai, le côté est, qui donne vers le centre de la rivière, est presque entièrement occupé par des bateaux de 10 mètres et plus de longueur. Le côté ouest du quai A est occupé par des embarcations de moins de 10 mètres en général, puisque les places sont plus petites.

Mesures

Le quai A mesure 158,4 mètres de longueur et 2,1 mètres de largeur. Il offre 10 places du côté est, il n'y a pas de quais secondaires qui sont ajoutés au quai principal A du côté est. Il y a 33 places et 16 quais secondaires du côté ouest. Au bout du quai A, on ne voit pas le fond de l'eau. L'eau est de couleur brun-noir.

En nous rendant vers le quai B, j'aperçois quelqu'un derrière la barrière qui semble nous faire des signes.

Jessica et moi allons le voir. Je me présente. Il me dit être Pierre Sénécal, propriétaire des lieux.

Je lui explique la raison de ma présence sur les lieux. Il était déjà au courant de l'implication des médias. Il ne pense pas que la marina soit responsable des problèmes que les propriétaires de bateaux ayant brisés leurs hélices, ont rencontrés. Selon ma compréhension des faits, il prévoit entreprendre des travaux de rénovation de la marina pour une valeur de **art. 23-24**. Il offrirait 160 places. Quand je lui demande de me confirmer le nombre de places, il répète que ce serait 160 places. Je lui mentionne que sur le site internet c'est écrit 230 places. Il me dit que non. Je lui présente la page du site internet que j'avais imprimé. Il me dit qu'il fera corriger l'information sur le site le soir même.

Je lui demande s'il a ajouté des quais. Il me dit que non. Finalement il dit qu'il n'a pas ajouté de quai central, mais qu'il a ajouté des quais secondaires, qu'il nomme « fingers » aux quais principaux. Je lui demande s'il a fait une demande de certificat d'autorisation pour procéder à l'augmentation du nombre de places, il me dit que non. Je lui demande s'il y a déjà eu un certificat d'autorisation d'émission pour l'exploitation de la marina. Il me confirme que non. Selon ses dires, la marina aurait été fondée par **art. 53-54** vers 1960 et qu'aucun certificat n'a été demandé ni émis. Il me dit qu'il a un droit acquis pour l'exploitation de la marina. Ma compréhension de ce qu'il dit est qu'il loue le terrain, sur lequel la marina est installée, au gouvernement fédéral. Je lui dis que j'ai des vérifications à faire avant de lui confirmer ses droits acquis.

Je lui mentionne que normalement, une évaluation environnementale est requise, quand une marina offre plus de 100 places. Dans son cas, pour pouvoir augmenter le nombre de places offertes, une évaluation environnementale est obligatoire. L'inspecteur municipal qui se trouve sur place le lui confirme. M. Sénécal dit alors qu'il est prêt à faire tout ce qu'il faut pour faire en sorte que la marina soit conforme.

M. Sénécal a un rendez-vous avec l'inspecteur municipal, aussi il nous laisse terminer l'inspection, mais désire que je revienne le voir avant de partir, quand nous aurons terminé.

M. Sénécal nous prête une clé de visiteur, qui nous permet d'entrer et de sortir de la zone des quais à volonté. Il nous ouvre la barrière, Jessica et moi allons terminer les mesures des quais B, C et D.

Il y a une passerelle pour joindre le quai A au quai B

Mesures

La passerelle mesure 23,9 mètres de longueur et 2,5 mètres de largeur. Il offre 3 places du côté sud. Ce quai, longeant le restaurant, n'offre pas d'espace pour une embarcation du côté nord.

3 Description de l'inspection

Nous passons au quai B. Il comporte aussi quelques planches pourries remplacées temporairement. C'est le quai le plus long des trois. Ce sont principalement des embarcations de moins de 10 mètres, que les gens ont accostés à ce quai.

Mesures

Le quai B mesure 166,2 mètres de longueur et 2,6 mètres de largeur. Il offre 42 places et 20 quais secondaires du côté est. Il y a 44 places et 16 quais secondaires du côté ouest.

Il y a un quai au bout du quai B. Il permet à une plus grande embarcation d'accoster.

Mesures

Il mesure 17,8 mètres de longueur et 1,5 mètres de largeur.

Il comporte une ou deux places du côté sud, selon la dimension de l'embarcation.

Je prends des photos panoramiques du bout du quai B. Voir panorama 1 et 2.

En revenant vers la passerelle qui lie les quais B et C, je remarque que le niveau de l'eau sous le restaurant est bas. La profondeur est d'environ 30 à 50 centimètres. Le restaurant est sur pilotis. Le fond de l'eau sous le restaurant est constitué de sable.

Une passerelle lie les quais B et C.

Elle mesure 48,3 mètres de longueur et 2,4 mètres de largeur. Elle offre trois places du côté nord.

Nous passons au quai C. C'est celui qui se trouve le plus près de la rive. Cette rive est en fait un mur de béton, dont l'angle par rapport au sol est de 90°. Le mur longe la station de purification des eaux de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui elle se trouve juste au sud-ouest de la descente à bateau. Voir les détails de la station de purification des eaux, sur la carte 1 et le document 1.

Il y a des pontons d'amarrés au quai C du côté ouest.

Mesures

Le quai C mesure 141,6 mètres de longueur et 1,9 mètre de largeur. Il offre 33 places et 15 quais secondaires du côté est. 25 places et 8 quais secondaires du côté ouest. Le quai secondaire au bout du quai C mesure 6,1 mètres de longueur, 1,9 mètres de largeur et offre une place du côté sud.

J'observe une embarcation mise à l'eau à la descente à bateau. Celle-ci longe le mur de béton, pour contourner le quai C sur les 141,6 mètres de sa longueur, dans le but d'atteindre les eaux plus profondes de la rivière Richelieu. Elle n'a rencontré aucun problème à le faire. Aucun bruit suspect n'est entendu pendant le passage de l'embarcation.

Au quai C l'eau n'est pas profonde. Par contre, je ne suis pas en mesure de voir des roches ni un quelconque obstacle dans l'eau.

Une fois les quais A-B et C mesurés, nous retournons vers la capitainerie devant laquelle la barrière se trouve. Jessica et moi nous dirigeons vers le quai D, qui est le quai de service. La pompe à essence se trouve sur la rive, à une cinquantaine de centimètres du bord. La rive est un mur de béton dont l'angle est de 90° par rapport au sol.

Mesures

Le quai D mesure 69,7 mètres de longueur et 2,5 mètres de largeur. Il offre six places du côté est. Comme le quai D est collé au mur de béton, aucune embarcation ne peut s'amarrer au côté ouest du quai.

Il n'y a pas de quai secondaire à cet endroit.

Le total de places offertes en incluant les passerelles représente 201 places, plus ou moins 5 en date du 16 juillet 2014. La moitié d'entre elles sont libres. Je mets plus ou moins cinq, parce que les sections où il n'y a pas de quai secondaire peuvent permettre l'accostage d'un nombre plus ou moins élevé de bateaux en fonction de leur longueur.

Une fois toutes les mesures prises, nous allons rejoindre M. Sénécal et lui indiquons que s'il a l'intention d'augmenter le nombre de places, il doit passer par une évaluation environnementale. Je lui dis que je dois vérifier des choses et que je vais lui revenir par courriel. Il me laisse sa carte pour que j'aie ses coordonnées. Je lui laisse la mienne.

Nous poursuivons la conversation. Selon ce qu'il me dit, maintenant le projet est d'une valeur **art. 23-24** dollars. Il désire faire les rénovations dans le but de vendre la marina, parce qu'il prévoit prendre sa retraite dans quelques années. Par le fait même l'augmentation du nombre de places à louer rendrait la marina plus facile à vendre selon lui. De plus, il mentionne que les quais sont vieux aussi il désire les changer.

Je lui mentionne à nouveau, qu'il a besoin de faire une évaluation environnementale pour pouvoir augmenter le nombre de places offertes. Un certificat d'autorisation sera requis pour poursuivre l'exploitation de la marina. Il me dit qu'il a sûrement des droits acquis. Je lui dis que j'attends des confirmations à cet égard et que je vais lui revenir là-dessus. L'inspecteur municipal nous confirme que la descente à bateau appartient à la municipalité.

Fin de l'inspection à 14 :33.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Selon la carte aérienne de 1979, je compte 128 places. Voir carte 2 et 3

Selon la carte aérienne de 2009, je compte 194 places. Voir carte 1

J'ai demandé à Mme Évelyne Badi du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), de me faire suivre les copies des baux émis par le CEHQ à la marina Le Nautique de Saint-Jean. J'en ai reçu trois. Il y en aurait eu quatre au total.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

- Bail d'occupation du domaine hydrique du 10 décembre 1970, no 7071-314, la superficie d'occupation n'est pas précisée. Il est indiqué que ce bail annule et remplace celui 28 mai 1963.
- Bail d'occupation du domaine hydrique du 8 avril 1983, no 8384-9, la superficie d'occupation est de 1172 m². Il est indiqué que ce bail annule et remplace celui 10 décembre 1970.

Dans la section Taxes et permis de ce bail, on peut lire le paragraphe suivant :

« Le présent bail ne dispense pas le locataire d'obtenir s'il y a lieu, les permis ou autres autorisations requises en vertu des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux concernant la navigation, la protection de l'environnement, l'urbanisme, le zonage, etc.. ».

- Bail d'occupation du domaine hydrique du 13 février 1990, no 8990-507, la superficie d'occupation est de 11194 m². Il est indiqué que ce bail annule et remplace celui 8 avril 1983.

Le nombre de places offertes n'est précisé dans aucun des baux.

Lors d'une discussion avec M. Pierre Michon, du centre des évaluations environnementales, datant du 18 juillet 2014, celui-ci me confirme que l'entrée en vigueur du Règlement sur le domaine hydrique de l'état date de 1980.

Lors d'une discussion avec Isabelle Piché datant du 24 juillet 2014, celle-ci me confirme que les certificats d'autorisation furent créés conditionnellement aux baux d'occupation hydrique émis par le ministère de l'environnement seulement à partir de 1993.

Je constate sur la carte de l'atlas thématique qu'il y a une prise d'eau de surface au niveau de la marina Le Nautique. La station de purification des eaux de la ville de Saint-Jean est à cinquante mètres du quai C. Voir carte 1 et document 1 en annexe.

Je mesure la surface couverte par les quais et l'espace requis pour naviguer autour de ceux-ci et j'obtiens 17 941 m² grâce à l'atlas thématique.

En date du 20 août 2014, le site internet de la marina affiche toujours 230 places.

En allant dans le programme informatique SGBio, je peux voir que trois espèces à risque vivent dans la section de la rivière Richelieu où se trouve la marina Le Nautique. La Tortue géographique (*Graptemys geographica*), le Chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*) et le Chat-fou des rapides (*Noturus flavus*). Voir les documents 2-3-4 respectifs en annexe.

5 Conclusion

Cependant, il y a eu augmentation du nombre de places à la marina Le Nautique entre 1979 et le 16 juillet 2014, date de l'inspection. Considérant que toute marina offrant plus de 100 places est assujettie à une évaluation environnementale en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement et de l'article 2 paragraphe d du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, une évaluation environnementale devra être soumise par le propriétaire de la marina Le Nautique. Une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la marina devra également être soumise.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

1	<p>Manquement : Avoir augmenté le nombre de places aux quais pour les embarcations de la marina Le Nautique de Saint-Jean-sur-le-Richelieu entre 1979 et le 16 juillet 2014 sans avoir fait d'évaluation environnementale, alors qu'il y avait déjà plus de 100 places offertes.</p> <p>Référence légale : Article 2 paragraphe d du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Entré en vigueur en 1980</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Il n'y a pas de baignade à cet endroit. Certains des quais sont en mauvais état, mais les planches pourries sont remplacées temporairement par des planches saines. Il y a une prise d'eau potable qui se trouve sur le site de la marina Le Nautique, cette eau est traitée à l'usine de purification des eaux de Saint-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Explication : Il n'y a pratiquement pas de végétations à cet endroit et le fond est composé de sable. L'espace occupé par les quais et l'espace requis pour circuler autour de ceux-ci représente 17941 m². Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie Explication : Il est difficile de déterminer les impacts de la pollution de la marina. Une évaluation environnementale est requise étant donné la superficie couverte et les espèces de poissons qui y vivent.</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sensible, faible superficie (modéré) Explication : Les quais et le restaurant de la marina sont en littoral dans l'habitat du poisson. Trois espèces à risque cohabitent dans ce secteur de la rivière Richelieu : la Tortue géographique (<i>Graptemys geographica</i>), le Chevalier de rivière (<i>Moxostoma carinatum</i>) et le Chat-fou des rapides (<i>Noturus flavus</i>). Ces espèces donnent au milieu sa vulnérabilité.</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : modéré</p>
2	<p>Manquement : Avoir exploité une marina sans certificat d'autorisation, alors que des modifications quant au nombre de places disponibles aux quais, ont été apportées à la marina après 1972, date d'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement.</p> <p>Référence légale : Article 22 al.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Risque peu élevé d'atteinte (modéré) Explication : Il n'y a pas de baignade à cet endroit. Certains des quais sont en mauvais état, mais les planches pourries sont remplacées temporairement par des planches saines. Il y a une prise d'eau potable qui se trouve sur le site de la marina Le Nautique, cette eau est traitée à l'usine de purification des eaux de Saint-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré)</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : modéré</p>

Explication : Atteinte à évaluer grâce à l'étude environnementale	modéré
Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie	
Explication : Il est difficile de déterminer les impacts de la pollution de la marina. Une évaluation environnementale est requise étant donné la superficie couverte et les espèces de poissons qui y vivent.	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré)	
Explication : Les quais et le restaurant de la marina sont en littoral dans l'habitat du poisson. Trois espèces à risque cohabitent dans ce secteur de la rivière Richelieu : la Tortue géographique (<i>Graptemys geographica</i>), le Chevalier de rivière (<i>Moxostoma carinatum</i>) et le Chat-fou des rapides (<i>Noturus flavus</i>). Ces espèces donnent au milieu sa vulnérabilité.	

Facteurs aggravants

SO

Facteurs atténuants

SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : modéré

Ainsi, je recommande de faire parvenir un avis de non-conformité au propriétaire de la marina Le Nautique, pour avoir augmenté le nombre de places offertes aux quais sans avoir présenté d'évaluation environnementale, étant donné que la marina offre plus de 100 places. Le tout en vertu de l'article 2 paragraphe d du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Aussi pour avoir exploité la marina sans certificat d'autorisation, alors que des modifications, le nombre de places offertes aux quais, ont été apportées à la marina entre 1979 et le 16 juillet 2014. En vertu de l'article 22 al.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour que la marina soit conforme, le propriétaire doit diminuer le nombre de places offertes à 128, soit le nombre de places offertes avant l'entrée en vigueur du Règlement sur les évaluations environnementales en 1980. Ensuite, si le propriétaire désire augmenter le nombre de places offertes, il doit faire une demande d'évaluation environnementale.

Il doit également faire une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la marina. Qu'il fasse une demande d'évaluation environnementale ou non.

Selon le schéma décisionnel pour le traitement des manquements, pour une conséquence modérée, une sanction administrative doit être imposée au contrevenant. Dans le cas présent, comme une évaluation environnementale est requise et que celle-ci s'avère très coûteuse, je recommande de ne l'émettre que si dans un an nous n'avons pas reçu d'évaluation environnementale faite par un biologiste, montrant que le processus est bien en cours. Un suivi régulier de la situation devra être fait.

Rédigé par : Patricia Plante

Signature :

Patricia Plante

Date de signature :

05/09/2014

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe au secteur hydrique

Signature :

Patrice Bourque

Date :

2014-09-09

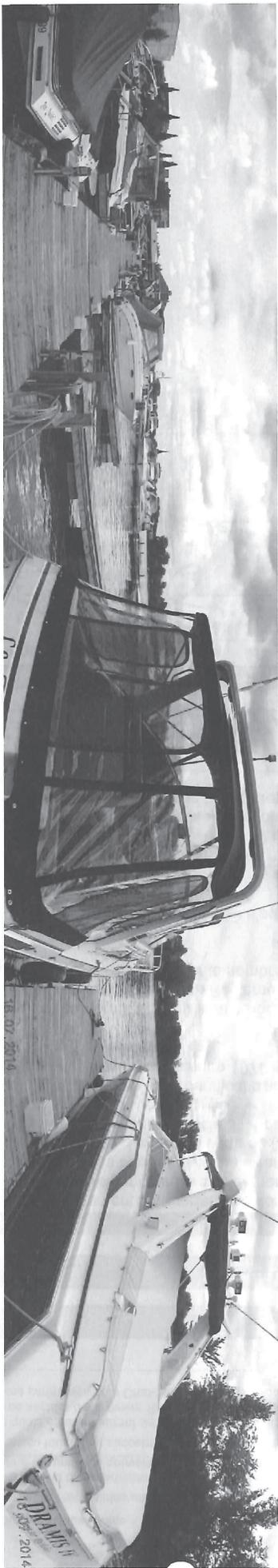
Commentaires :

D'accord avec la recommandation



Pan 1 Le Nautique.JPG

Vue direction nord à l'extrémité du quai B. Le quai C se trouve entre le quai B et la rive, caché derrière les embarcations. A gauche la rive ouest de la rivière Richelieu.



Pan 2 Le Nautique.JPG

Suite du panorama 1. À droite, la rive est de la rivière Richelieu.

Marina Le Nautique Saint-Jean-sur-Richelieu
Ortophoto 2009



Échelle : 1/2 004



Développement durable,
 énergie et l'environnement
Québec

- Ordis 1993
- Ordis 1994
- Ordis 1996
- Ordis 1997
- Ordis 1998
- Ordis 1999
- Ordis 2000
- Ordis 2001
- Ordis 2002
- Ordis 2003
- Ordis 2004
- Ordis 2005
- Ordis CNH 2005
- Ordis 2006
- Ordis 2007
- Ordis CNH 2007
- Ordis Lanaudière 2008
- Ordis Mauricie 2008
- Ordis Lévis 2008
- Ordis 2009
- Ordis GRCQ MINGO 2010
- Ordis GRCQ MINUS 2010
- Ordis Chaudière 2010
- Ordis Villages nordique 2010
- Ordis CNH 2011
- Ordis Paros 2011
- Ordis Papineau 2012
- Lignes de lit de lacs et

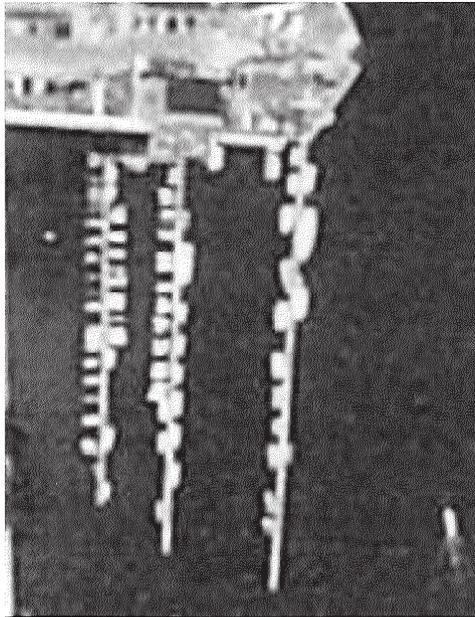


Préparé par
 Paros-Paros
 Hydrologie, Longueuil (C)
 2014-07-25

Carte 1
La batisse se trouvant sous l'inscription « descente à bateaux » correspond à l'usine de purification des eaux de Saint-Jean-sur-Richelieu. La prise d'eau potable se trouve au niveau de la marina Le Nautique



Carte 2 Datant de 1979



Carte 3 : Agrandissement de la carte 2, permettant de compter le nombre approximatif de places à la marina le Nautique en 1979, soit 128.

X0008108-1 « Numéro de la composante »	
Champ	Valeur
▶ Numéro de la comp	X0008108-1
Description de la c	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIE
Type de composan	site de prélèvement d'eau
Statut de la compo	Actif
Latitude	45,301408
Longitude	-73,249441
Provenance	Rivière
Type de provenanc	Eau de surface
Type de responsab	Municipal LRQ c-19 c-27
Volume quotidien	>= 379 m ³ / jour
Numéro du lieu	X0008108
Nom du lieu	Station de purification Ville
Type de lieu	production d'eau potable
Statut du lieu	Actif
Clé interne	111
Géométrie	Point

Espèces animales à risque se trouvant dans le secteur de la marina
Le Nautique à Saint-Jean-sur-Richelieu

Champ	Valeur
Numéro d'occurrence	2997
Nom de l'espèce (latin)	Graptemys geographica
Nom de l'espèce (français)	tortue géographique
Numéro de l'élément	835
Statut au Québec	Vulnérable
Statut canadien COSEPAC	P (Préoccupante)
Statut canadien LEP	P (Préoccupante)
Rangs de priorité pour la conservation	G5 N3 S2
Cote de qualité	CD (Passable à faible)
Précision	S (Seconde, 150 m)
Indice de biodiversité	B5.01
Date dernière observation	2009
Latitude	45.1630
Longitude	-73.2510
Localisation	Haut-Richelieu, Rivière du sud, embouchure de la rivière Richelieu, Baie des Anglais, Saint-Jean-sur-Richelieu, Montérégie.
Caractérisation	Un individu a été observé en 1994. Deux individus adultes ont été vus en 2009, au Ruisseau du Golf.

Document 2

Champ	Valeur
Numéro d'occurrence	2155
Nom de l'espèce (latin)	Moxostoma carinatum
Nom de l'espèce (français)	chevalier de rivière
Numéro de l'élément	587
Statut au Québec	Vulnérable
Statut canadien COSEPAC	P (Préoccupante)
Statut canadien LEP	P (Préoccupante)
Rangs de priorité pour la conservation	G4 N2N3 S2S3
Cote de qualité	H (Historique)
Précision	S (Seconde, 150 m)
Indice de biodiversité	B5.04
Date dernière observation	1948-04-19
Latitude	45.3210
Longitude	-73.2540
Localisation	Montérégie, rivière Richelieu vis-à-vis Saint-Jean-sur-Richelieu.
Caractérisation	1948-04-19 : 5 individus observés.

Document 3

Champ	Valeur
Numéro d'occurrence	17718
Nom de l'espèce (latin)	Noturus flavus
Nom de l'espèce (français)	chat-fou des rapides
Numéro de l'élément	592
Statut au Québec	Susceptible
Statut canadien COSEPAC	X (Aucun)
Statut canadien LEP	X (Aucun)
Rangs de priorité pour la conservation	G5 N4N5 S3
Cote de qualité	E (Existante, à déterminer)
Précision	S (Seconde, 150 m)
Indice de biodiversité	B5.04
Date dernière observation	1995-09-11
Latitude	45.3050
Longitude	-73.2480
Localisation	Dans la rivière Richelieu à la hauteur d'Iberville, # de la station BDFAE: 03040100.
Caractérisation	En 1995, au moins un individu a été recensé dans ce secteur de rivière. Habitat: ?

Document 4